

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	adre réservé à l'autorité environ	
Date de réception : 24/02/2019	Dossier complet le : 01/03/2019	N° d'enregistrement : 2019 3350
Boisement feuillu de terre agricole sur 4,8ha	1. Intitulé du projet	
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou	du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique Nom	Prénom	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Société du Bois Creton Monsieur Arnaud GUESNET	
RCS / SIRET 8 4 7 7 4 0 4	0 4 0 0 0 1 1 Form	ne juridique Affaire personnelle exploitant agricole
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea c N° de catégorie et sous-catégorie	limensionnement correspondant Caractéristiques du projet a (Préciser les éventuelles rubrique)	l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
	4. Caractéristiques générales d	
Doivent être annexées au présent formul 4.1 Nature du projet, y compris les évent		brique 8.1 du formulaire
 -Actuellement terre agricole cultivée. -La parcelle était boisée en 1866 sur la carte aériennes attestent de son défrichement. -Projet de plantation de feuillus sur les 4,8h 	e d'État Major. Elle a été déboisée na au Sud et le Chemin d'exploitation	par la suite puisque dès 1940, les photographies n à l'Est, les parcelles Sud et Sud-Est sont boisées. A tion possible de haie en périphérie.

4.2 Objectifs du projet
- Agrandissement du bois existant (Sud) avec production de bois d'oeuvre pour les générations futures - Amélioration de l'environnement (fixation du carbone, amélioration de la qualité de l'eau, lutte contre l'érosion, diversification des habitats pour la faune).
4.3 Décrivez sommairement le projet
 4.3.1 dans sa phase travaux - Préparation du sol par arêtes de sous-solage préalablement à la plantation
- Plantation de feuillus à 1200 tiges/ha (2 à 3 dispositifs pouvant mélanger du hêtre, merisier, érables, noyer, charme, tilleul et/ou alisier)
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
- Itinéraire sylvicole classique (dégagement, taille de formation, élagage, éclaircies)

	nistrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou mentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'au	
	u projet et superficie globale de l'opération - préc	
Gra Boisement terre agricole	ndeurs caractéristiques	Valeur(s) 4,4 hectares
Linéaire de haie		500 mètres
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long. <u>5</u>	<u>0°14'44"47</u> Lat. 3_°30'05"44
ZC 97 (pour partie) et 98 Lieux-dit Bois du Creton 59400 WAMBAIX		_°_'_"_ Lat°_'"_ _°_'_"_ Lat°_'"_
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre	e projet et	nt? Oui Non X
différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été au		

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		×	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Non Oui Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? X Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Une surface agricole cultivée sera consommée au profit d'une surface forestière, augmentation de la biodiversité, du taux de boisement
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
_	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	X		La parcelle agricole sera convertie en parcelle forestière. L'activité agricole est maintenue, les produits seront seulement forestiers avec une révolution plus importante.
6.2 Les incide approuvés Oui X	ences du projet identi ? Non Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
A CARL DESCRIPTION OF THE PARTY	tion du patrimoine boi			
6.3 Les incide	ences du projet identifi	ées au	J 6.1 sc	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr			

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments): Le projet n'a pas d'effet négatif sur l'environnement ou la santé humaine, il est même bénéfique.
7. Auto-évaluation (facultatit)
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
Les impacts sont bénéfiques sur la santé et l'environnement et permet de reboiser une ancienne parcelle forestière sûrement défrichée à la première guerre mondiale. Le seul point négatif pouvant être reproché est la soustraction de terre agricole.

environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les impacts sont bénéfiques sur la santé et l'environnement et permet de reboiser une ancienne parcelle forestière sûrement défrichée à la première guerre mondiale. Le seul point négatif pouvant être reproché est la soustraction de terre agricole.

Cependant, le SCOT du Cambrésis a fixé comme objectif d'augmenter le taux de boisement du territoire pour 2020 (actuellement il est de 4,03%). Dans le programme d'action Trame Verte et Bleue du Cambrésis, la zone est vulnérable et sensible pour la ressource en eau : "le reboisement peut, sur les secteurs à forts enjeux, contribuer à la préservation et l'amélioration de sa qualité" Le projet répond donc à l'orientation stratégique 3.1 : Maintenir, restaurer et valoriser les espaces naturels boisés; 3.2 : conforter le taux de boisement du territoire et l'orientation opérationnelle 3A Développement des espaces de boisement.

8. Annexes 8.1 Annexes obligatoires Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » X 1 non publié ; X Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.

	Objet	
	9. Engagement et sig	nature
certifie s	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X
		le, 16/02/2019
Fait à	Cambrai	